

B678

Rendu provisoire au 27/09/2010
15
Rendu définitif à venir.

CDC Biodiversité
102, rue Réaumur
75002 PARIS

104-1

Escaumans

Val de la Sarthe

EXPERTISE ECOLOGIQUE FAUNE, FLORE et HABITATS

de 4 secteurs de zones humides destinées aux mesures compensatoires de la RN12 dans la vallée de la Sarthe

Secteur 1 : le Parc des Genettes

Saint-Leger-sur-Sarthe (61)



Septembre 2010

Peter Stallegger
Consultant en Environnement
Le Château
61470 Saint Aubin de Bonneval
Tel/Fax: 0(033)2 33 39 43 29
e-mail: Peter.Stallegger@wanadoo.fr

N° SIRET 405 001 603 00019



517
ENV

SOMMAIRE

1	METHODE	4
1.1	PERIMETRE DE LA ZONE D'ETUDE	4
1.2	SYNTHESE DES DONNEES DISPONIBLES.....	5
1.2.1	Inventaire du patrimoine naturel (DIREN).....	5
1.2.2	Statuts de protection des paysages.....	6
1.2.3	PNR Normandie-Maine	6
1.2.4	Espaces naturels sensibles du département de l'Orne	7
1.2.5	Hydrologie.....	7
1.2.6	Géologie.....	8
1.2.7	Atlas régional des zones inondables et des territoires humides.....	9
1.2.8	Evolution du site depuis le XVIII ^e siècle	9
1.2.9	Cadre socio-économique du site	10
1.2.10	Etudes naturalistes sur le Parc des Genettes	10
1.2.11	Bases de données et personnes ressources	11
1.3	DEROULEMENT DE L'ETUDE DE TERRAIN :	11
2	RESULTATS - DESCRIPTION DES HABITATS ET DE LA BIODIVERSITE	12
2.1	Habitats.....	12
2.1.1	Végétation flottante de renoncules des rivières de plaines (32.60).....	13
2.1.2	Végétations aquatique et amphibie des mares et fossés eutrophes naturelles (31.50)	13
2.1.3	prairie paratourbeuse	14
2.1.4	jonçaille dense.....	15
2.1.5	Cariçaie pâturée.....	16
2.1.6	réseau de haies.....	17
2.2	Flore.....	19
2.2.1	Plantes vasculaires	19
2.3	Faune.....	20
2.3.1	Amphibiens	20
2.3.2	Reptiles	21
2.3.3	Mammifères	21
2.3.4	Oiseaux.....	21
2.3.5	Invertébrés	22
3	Evaluation patrimoniale	24
4	Objectifs à long terme	25
4.1	Objectifs à long terme relatifs à la conservation du patrimoine	25
5	Premières propositions de gestion	25
6	CONCLUSION	26
7	ANNEXE	27
7.1	Liste récapitulative des plantes observées pendant l'étude	27
8	BIBLIOGRAPHIE.....	31

Photo de couverture : vue sur la cariçaie, le 19 juin 2010

Cette étude a été réalisée avec la participation de Romain BOUFFLET, chargé d'études.

Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires de la RN12 en vallée de la Sarthe, un premier lot de 20 parcelles totalisant 78.8 ha a pu être acquis par la SAFER pour le compte de la DRE. Pour que ces parcelles puissent être gérées au mieux en faveur de la restauration de leur potentiel écologique, et pour leurs populations animales et végétales remarquables. La **CDC Biodiversité**, mandatée par la DRE pour la préparation du programme de mesures compensatoires, souhaite faire expertiser le patrimoine naturel de ces parcelles, avant de faire réaliser dans un deuxième temps des plans de gestion. Ses parcelles seront ensuite confiées à des organismes gestionnaires, avec un cahier des charges assurant le maintien des richesses naturelles sur le long terme.

Le cabinet **PETER STALLEGGER - Consultant en Environnement**, est un bureau régional d'études et de conseil, qui dispose de onze années d'expérience sur des expertises écologiques ou intégrées de territoires de taille variable. Il intervient en Haute et Basse-Normandie sur les spécialités suivantes :

- expertise et gestion des milieux naturels (protégés et non protégés)
- volet nature des études d'impact
- inventaires faune et flore (ZNIEFF, ONF, Espaces Naturels Sensibles)
- plans de gestion de sites naturels, documents d'objectifs Natura 2000

L'objectif de ce document de gestion est de fournir à la CDC Biodiversité :

- une synthèse sur les données disponibles, le point sur les protections et inventaires réglementaires (NATURA 2000, ZNIEFF, zone humide, espace remarquable...), avec descriptifs et localisation ;
- un état des lieux aussi complet que possible de la biodiversité et des milieux naturels, tant au niveau de la flore que de la faune, en recherchant particulièrement les espèces à valeur patrimoniale et leur répartition spatiale ;
- une évaluation écologique et patrimoniale des habitats et des espèces végétales et animales, en les situant dans un contexte régional, national et européen ;
- enfin, hiérarchiser les enjeux et les objectifs du site afin d'évaluer les actions à mettre en œuvre, de même que les moyens tant financiers que matériels et humains, nécessaires à la restauration des habitats et la future gestion conservatoire.

1 METHODE

1.1 PERIMETRE DE LA ZONE D'ETUDE

La parcelle à gérer dans le cadre des mesures compensatoires se situe sur la commune de Saint-Leger-sur-Sarthe, au sud du hameau de la Conneberdière, dans le lieu-dit "Parc des Genettes", en rive droite du ruisseau du Beaumanoir, affluent de la Sarthe.

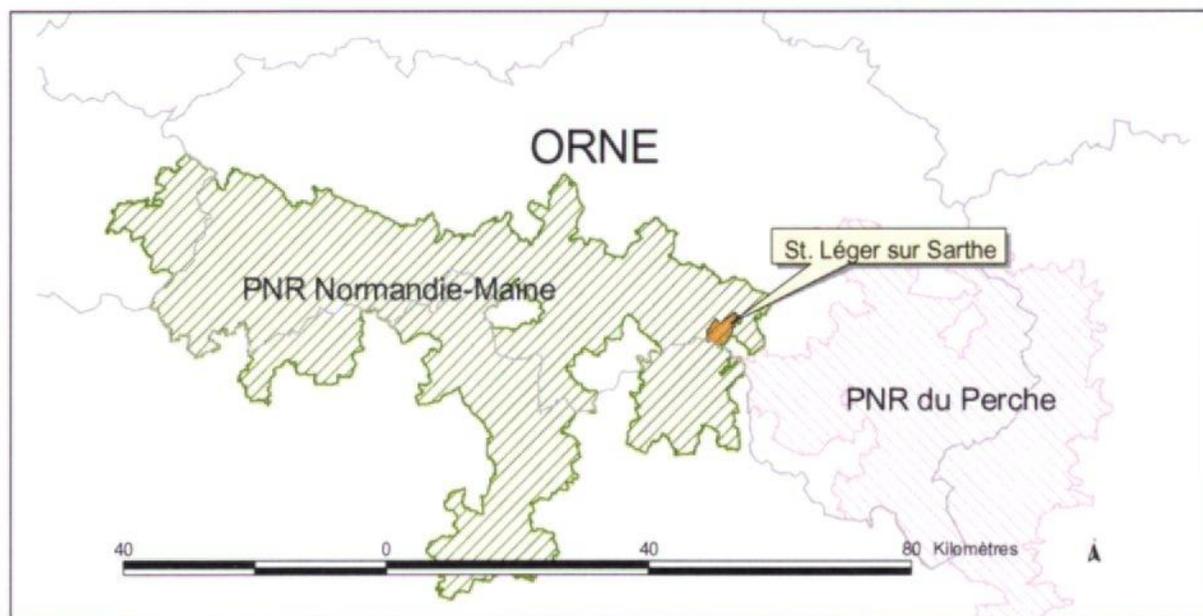


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude dans le département de l'Orne

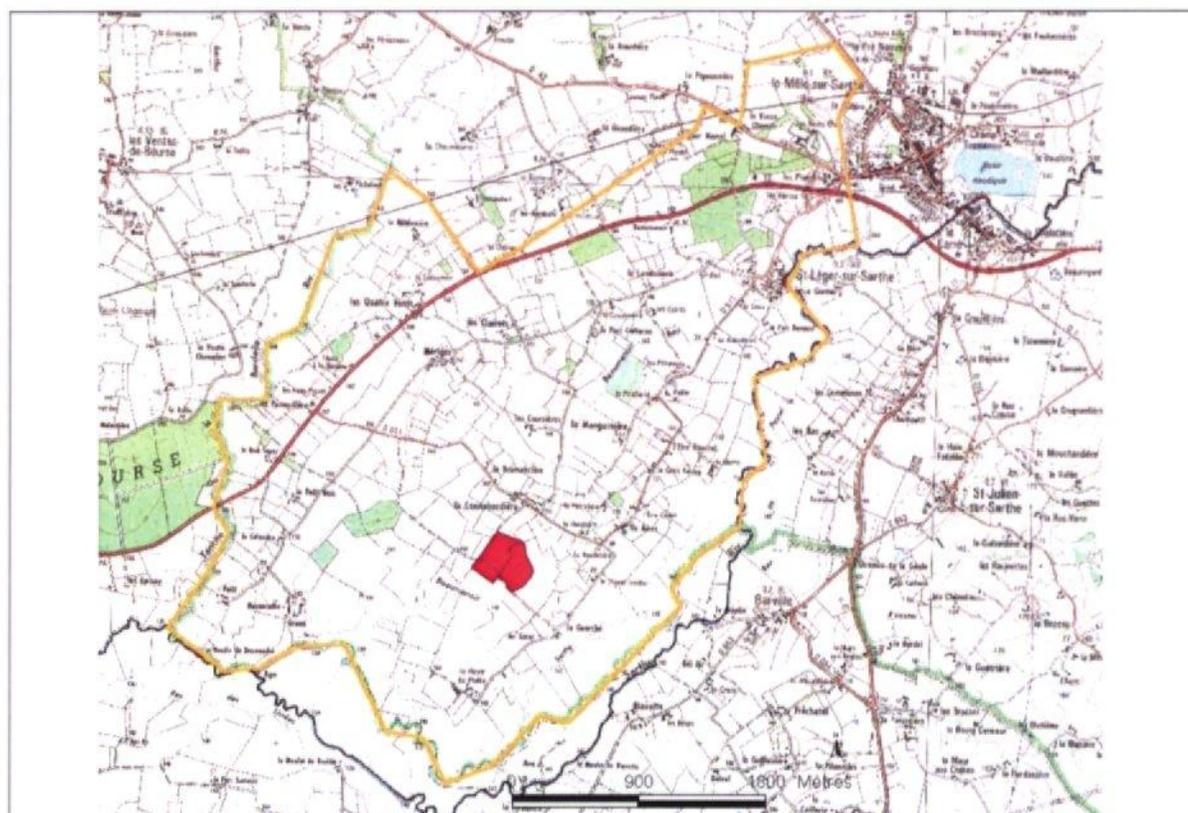


Figure 2 : Localisation de la zone d'étude dans la commune de Saint-Leger-sur-Sarthe

L'accès au site se fait par un chemin communal à parti du hameau de la Conneberdière, belle vue sur les prairies de la vallée de la Sarthe.

La parcelle étudiée est une zone humide gérée par le pâturage bovin. Aujourd'hui parcelle unique, c'est en fait en assemblage de 3 parcelles séparées par des haies plus ou moins lâches. Jadis, un chemin vicinal, encore visible sur la carte IGN, traversait la parcelle du nord au sud, chemin bordé des deux côtés par une haie, ce chemin est aujourd'hui complètement fermé.

Le site est composé d'une seule unité cadastrale, la parcelle ZR 12 d'une superficie de 11ha 11a 69ca. La parcelle était jadis traversée par un chemin communal, encore visible sur le cadastre ancien (figure 4, à gauche), ce chemin est aujourd'hui complètement embroussaillé et impraticable.

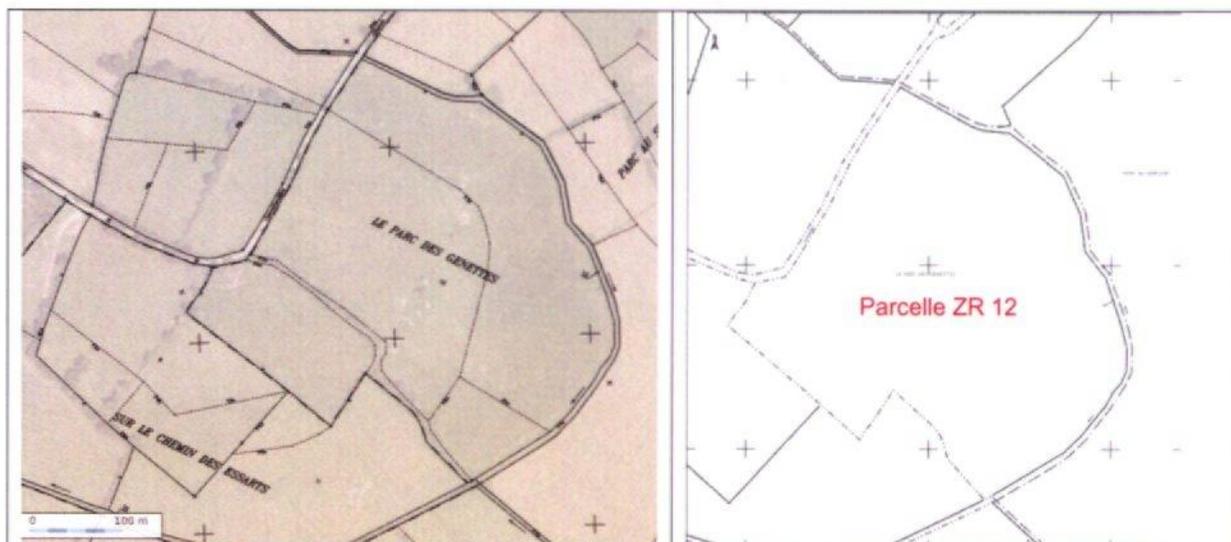


Figure 4 : Extrait du cadastre de la commune de Saint-Leger-sur-Sarthe, avant et après le remembrement lié au chantier de la RN12

1.2 SYNTHÈSE DES DONNÉES DISPONIBLES

Voici un aperçu de l'ensemble des données disponibles avant l'étude de terrain.

1.2.1 Inventaire du patrimoine naturel (DIREN)

ZNIEFF de type I :

La partie inondable de la parcelle se situe dans la périmètre d'une ZNIEFF de type I, à savoir des "secteurs de territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national".

Il s'agit de la **ZNIEFF N° 0104-0001 "Vallée de la Sarthe entre Hauterive et le Mêle-sur-Sarthe"**, dont voici le texte de la fiche descriptive (mise à jour en 2008) disponible sur le site de la DREAL de Basse-Normandie :

Le Beaumanoir était avant 2000 une ZNIEFF 1 à part, retrouver l'ancienne fiche

ZNIEFF de type II

ZNIEFF de type II "Haute Vallée de la Sarthe" n°0104-0000.

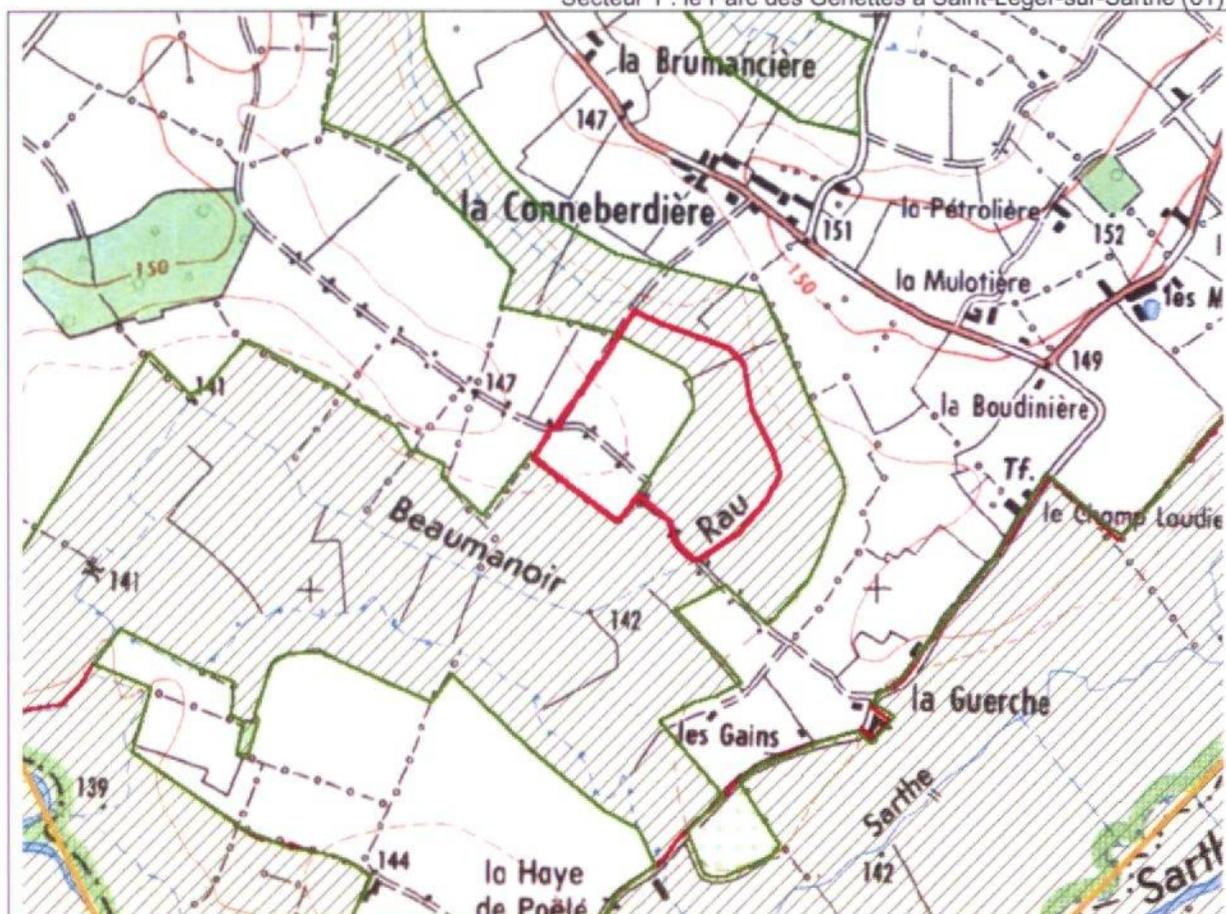


Figure 5 : la parcelle par rapport aux périmètres de ZNIEFF 1 et 2, ainsi que le périmètre ENS de l'Orne (les 3 périmètres sont identiques sur la zone d'étude)

Le vallon du ruisseau de Beaumanoir ne fait pas partie du site NATURA 2000, même si les habitats présents mériteraient son rattachement.

1.2.2 Statuts de protection des paysages

La parcelle ne se situe à l'intérieur d'aucun site classé ou inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, loi qui organise la protection des sites dont la préservation présente un intérêt général.

En considérant "L'inventaire régional des paysages de Basse-Normandie" (BRUNET & GIRARDIN 2003), le site est concerné par l'unité paysagère n° 5.1.2 :

La "prétendue plaine" d'Alençon (René Musset)

"Campagne d'Alençon", son nom traditionnel semble usurpé, s'agissant d'un paysage en mosaïque où se mêlent des ambiances ouvertes et fermées, où le labour côtoie l'herbe et que ponctuent les forêts et les ripisylves sinueuses des rivières. Ce secteur a une histoire rurale différente de celle des autres plaines bas-normandes, car défriché plus tardivement, définitivement seulement dans la deuxième moitié du haut Moyen-Age.

1.2.3 PNR Normandie-Maine

Le site se situe dans le périmètre du Parc naturel régional Normandie-Maine. La charte du Parc 2008 - 2020, approuvée le 15 mai 2008, s'applique donc sur la commune de Saint-Leger-sur Sarthe.

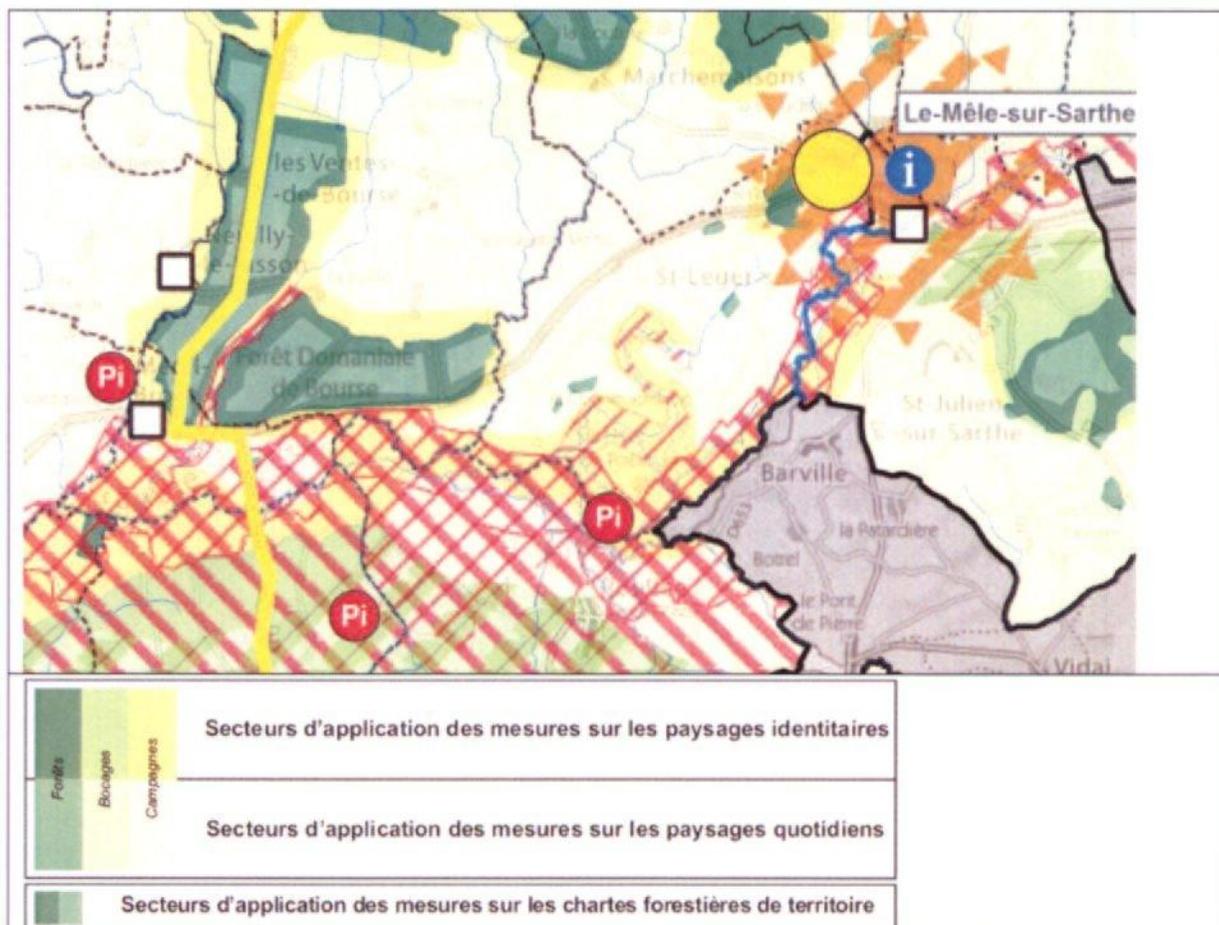


Figure 5 : extrait de la carte des enjeux territoriaux du PNR Normandie-Maine

Selon la "carte des enjeux territoriaux" annexée à la charte, le Parc des Genettes se situe dans un "secteur d'application des mesures sur les paysages identitaires". Dans les secteurs de "paysages identitaires", les collectivités concernées s'engagent dans les 12 ans à mettre en œuvre des documents d'urbanisme prenant en compte la qualité architecturale, paysagère et environnementale. Notamment ils identifient (au titre du paragraphe 7 de l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme) ou classent systématiquement les haies bocagères anciennes préservées ou à régénérer.

1.2.4 Espaces naturels sensibles du département de l'Orne

La parcelle fait depuis novembre 2008 partie, mais sans la pièce de labour, du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil général de l'Orne. Le périmètre ENS provisoire est le même que celui de la ZNIEFF de type 1. C'est un site d'intérêt majeur (Indice d'intérêt global du site : 17/20) pour lequel le Conseil général propose d'apporter son soutien à une collectivité locale qui prendra en charge la gestion conservatoire.

1.2.5 Hydrologie

La parcelle est bordée à l'est et au sud par le ruisseau du Beaumanoir qui évacue les eaux vers la Sarthe, ce ruisseau est permanent. Au niveau de la rupture de pente vers le lit majeur du ruisseau de Beaumanoir existe un fossé qui reste longuement en eau au printemps, avec une partie plus profonde qui ne s'assèche qu'en milieu de l'été.

1.2.7 Atlas régional des zones inondables et des territoires humides

L'ensemble du vallon du Beaumanoir est en zone inondable, toute la moitié est de la parcelle.

La cartographie des territoires humides de Basse-Normandie indique que l'ensemble de la parcelle est en zone humide, y compris les parties non inondables.

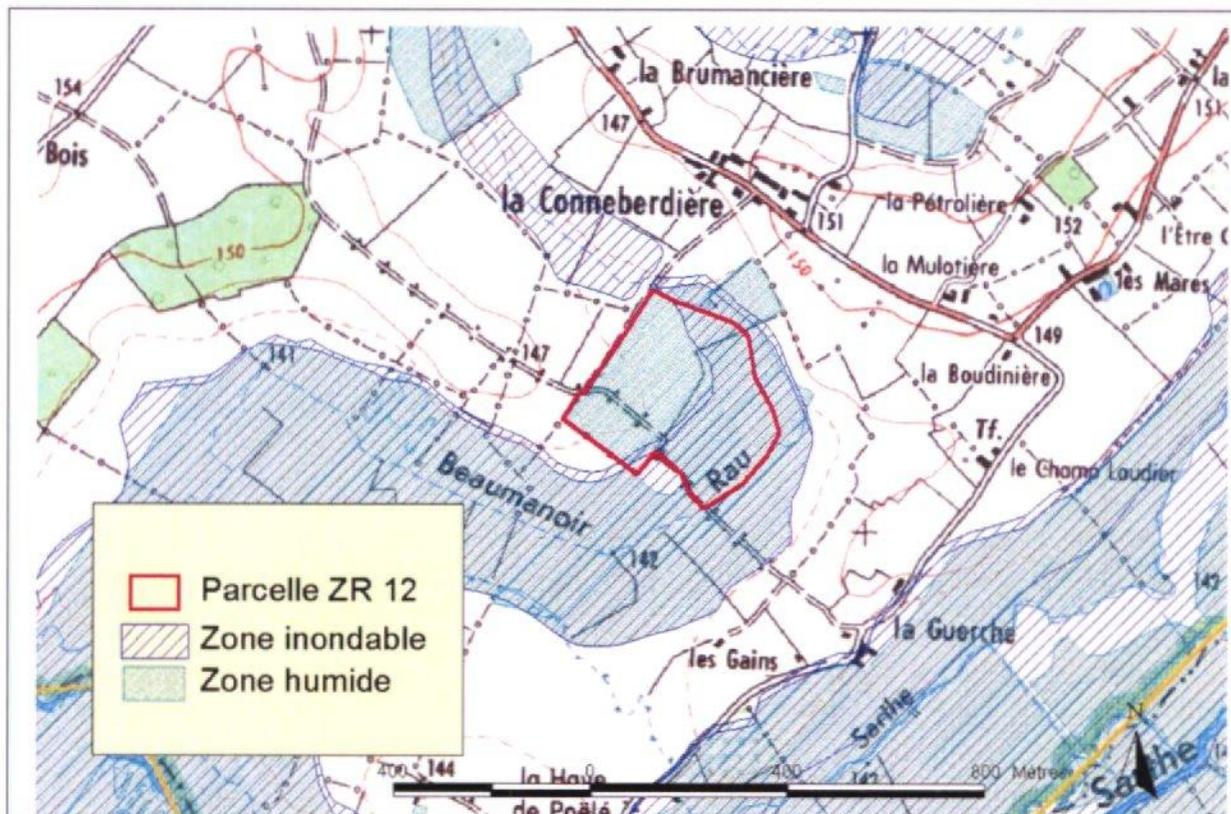


Figure 9 : Les zones inondables et humides inventoriées par l'atlas régional à proximité de la zone d'étude

1.2.8 Evolution du site depuis le XVIII^e siècle

A l'époque de la réalisation des cartes de Cassini, vers 1760, le vallon du Beaumanoir n'est pas distingué, mais nous remarquons le hameau de la Conneberdière. Le pâturage et la fauche constituaient très certainement l'essentiel des usages agricoles sur le site.



Figure 11 : Extrait de la carte de CASSINI, la première carte détaillée de France (fin XVIII^e siècle)

1.2.9 Cadre socio-économique du site

Parcelle uniquement pâturée, mal entretenue. L'absence de broyage en fin de saison est cependant favorable à certaines insectes tels les orthoptères et la mante religieuse.

1.2.10 Etudes naturalistes sur le Parc des Genettes

- **Etude Thouin sur les prairies humides du PNR (1994 ?)**

Thouin mentionne le Beaumanoir, à consulter/

- **Etudes sur le périmètre de la zone Natura 2000 (1997)**

Cette étude présentait une première cartographie de la répartition des habitats d'intérêt communautaire à l'intérieur du site (Stallegger 1997). Première observation de pie-grièche écorcheur.

- **Etude pique-prune de 2002**

En 2002 a été réalisée une étude, dans l'ensemble de la zone Natura 2000, sur la répartition et l'habitat de 3 coléoptères saproxylophages relevant de l'annexe 2 de la Directive Habitats: pique-prune, lucane cerf-volant et grand capricorne du chêne (Stallegger & Dufrêne 2003). Cette étude dresse une carte des arbres favorables pour la reproduction de ces espèces et confirme la présence du pique-prune, espèce prioritaire. Deux noyaux de populations de pique-prune sont localisés, sur Condé-sur-Sarthe et Roullée. Dans le secteur touché par le projet routier existe également un noyau d'arbres à cavités favorables au pique-prune, mais ces cavités n'avaient pas encore fait l'objet d'un examen approfondi.

- **Etude d'impact RN 12 mise à 2x2 voies Hauterive – Le Mêle sur Sarthe**

L'étude d'impact tient compte de tous les éléments connus du patrimoine naturel, mais il ne semble pas que de nouvelles investigations de terrain aient été menées à cette occasion.

Résumé des risques liés au projet :

- destruction d'une végétation remarquable
- disparition de biotopes favorables à des espèces animales sensibles
- perturbation du fonctionnement écologique de la zone
- réduction du potentiel des crues

- **Etude sur l'évaluation appropriée des incidences du projet sur le site d'intérêt communautaire "Haute Vallée de la Sarthe" en 2003**

Cette étude avait pour but d'évaluer les incidences du projet routier sur le site Natura 2000 entre le Mêle-sur-Sarthe et Hauterive. Ainsi, il avait été mis en avant la destruction de 20 ha d'habitats Natura 2000 suite à ces travaux. En compensation, il avait été proposé d'acquérir une surface d'environ 150 ha de prairies de fauche extensives ou autres habitats relevant de la Directive Habitats.

- **Inventaire et cartographie des habitats et espèces concernés par la Directive Habitat en 2004**

Cette étude avait pour but de cartographier les habitats et les espèces remarquables au sein du Site d'Intérêt Communautaire "Haute Vallée de la Sarthe". Elle a mis en évidence la dominance des prairies fauchées puis pâturées pour le regain dans l'ensemble du site.

- **Document d'objectifs NATURA 2000**

Site hors périmètre Natura 2000

- **Etat des lieux environnemental de parcelles d'une réserve foncière en vallée de la Sarthe, dans le cadre des mesures compensatoires de la mise en 2x2 voies de la RN 12 entre Hauterive et Le Mêle-sur-Sarthe**

Description du site dans ce document :

Localisée sur la commune de Saint-Léger-sur-Sarthe, la moitié sud-est de cette parcelle de 11 ha se trouve dans la ZNIEFF de type I, mais elle est hors du site Natura 2000. Une grande partie de la parcelle est située en zone inondable. Le ruisseau "Beumanoir" qui marque la limite nord-est de la parcelle s'élargit à un endroit donnant naissance à une petite mare. Dans un fossé humide divisant cette prairie pâturée en friche, pousse l'assez rare oenanthe fistuleuse *Oenanthe fistulosa*. Une partie haute, mésohygrophile, dominée par les chardons *Cirsium arvense* et la crénelle *Cynosorus cristatus*, est pâturée et une partie plus basse plus hygrophile est dominée par les laïches. Le long du fossé, un chêne au moins semble très favorable à la reproduction du pique-prune. La partie sud de la parcelle est occupée par une magnocariçaie, habitat propice aux orthoptères hygrophiles, notamment la mante religieuse, mais aussi aux passereaux paludicoles comme le bruant des roseaux ou à la pie-grièche écorcheur (observation très précoce d'un mâle le 2 mai 2007). Le fossé qui borde la parcelle au sud abrite une belle population d'une plante assez rare : l'hottonie des marais *Hottonia palustris*.

De toutes les parcelles situées en dehors du périmètre N2000, c'est de loin la plus intéressante pour son patrimoine naturel, ses potentialités, elle pourrait être ouverte au public dans le cadre des ENS de département de l'Orne.

1.2.11 Bases de données et personnes ressources

La base de données du Conservatoire Botanique de Brest, antenne de Basse-Normandie, ne contient pas de données de cette parcelle.

CONCLUSION SUR LES DONNEES DISPONIBLES AVANT L'ETUDE DE TERRAIN

La parcelle ZR 12 se situe en dehors du site FR25000099 "Haute Vallée de l'Orne et affluents".

Une bonne moitié sud-est de la parcelle fait partie de la ZNIEFF de type 1 "Vallée de la Sarthe entre Hauterive et le Mêle-sur-Sarthe" et de la ZNIEFF de type 2 "Vallée de la Sarthe" (périmètres identiques sur la parcelle", ainsi que d'une proposition d'Espace Naturel Sensible du département de l'Orne.

Toute la parcelle est qualifiée de zone humide, la moitié sud-est est en zone inondable.

1.3 DEROULEMENT DE L'ETUDE DE TERRAIN :

L'étude de terrain s'est déroulée aux dates suivantes : le 29 avril, le 24 mai (ponts d'écoute STOC), le 6 et 18 juin et le 2 septembre 2010.

2 RESULTATS - DESCRIPTION DES HABITATS ET DE LA BIODIVERSITE

Nous présentons d'abord les types d'habitats naturels recensés sur la zone d'étude, puis la flore et la faune. La nomenclature des plantes est celle utilisée dans le document de référence pour la Basse-Normandie, la "**Flore vasculaire de Basse-Normandie**" (PROVOST 1998), document qui donne également les statuts de rareté pour la région.

CCC=extrêmement commun, CC=très commun, C=commun, AR=assez rare, R=rare, RR=très rare, RRR=rarissime

2.1 Habitats

La parcelle du Parc des Genettes se distingue des autres parcelles agricoles par son caractère plus "sauvage", du à un manque d'entretien depuis des années, et sans doute un fond plus humide. De ce fait, elle est plus diversifiée que les parcelles environnantes, avec des faciès dominés par les graminées dans les secteurs moins humides, dominés par les joncs ou les carex dans les secteurs inondables. Un fossé et quelques dépressions humides gardent l'eau très longtemps au printemps, ils accueillent des plantes amphibies et aquatiques. La parcelle est cernée par des haies au nord et à l'ouest, présence de quelques chênes remarquables. Enfin, le ruisseau du Beaumanoir rajoute un habitat d'eaux faiblement courantes.



2.1.1 Végétation flottante de renoncules des rivières de plaines (32.60)

Le site est bordé à l'est et au sud par le ruisseau de Beaumanoir, un affluent de la Sarthe.

Ce ruisseau très lent s'élargit en limite est pour former des herbiers aquatiques.

Cette catégorie englobe tous les cours d'eau, quelle qu'en soit l'importance, dès lors qu'ils accueillent des plantes aquatiques d'eaux courantes. Les contraintes liées au courant limitent la biodiversité. Quelques plantes aquatiques ont une préférence pour les rivières et une partie de la faune indigène s'y épanouit, insectes, oiseaux et surtout poissons.

Ce grand habitat se décline en sous-catégories selon le type de cours d'eau. Sur le site, nous sommes typiquement en présence de « rivières eutrophes d'aval, neutres à basiques », dominées par les renoncules, les potamots et le nénuphar. C'est le domaine de vie des poissons par excellence (cyprinidés, poissons carnassiers, poissons migrateurs), mais aussi des oiseaux, des mammifères et bien entendu d'une foule d'insectes dont les plus spectaculaires sont les libellules.

Vue sur le ruisseau de Beaumanoir,
Nuphar lutea et Potamogeton crispus

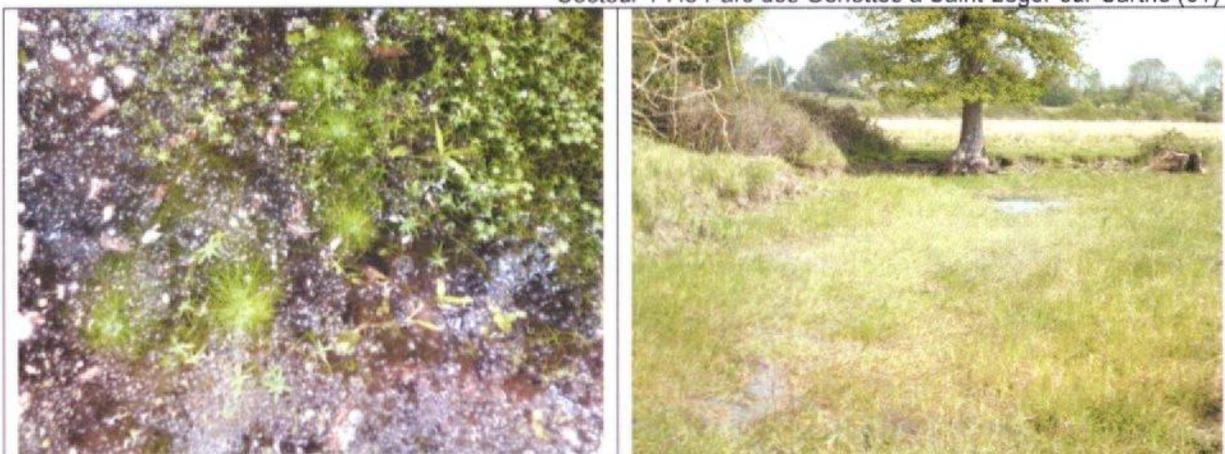


Elodea canadensis	Elodée du Canada	AC
Nuphar lutea	Nénuphar jaune	AC
Potamogeton crispus	Potamot à feuilles crépues	C
Potamogeton pectinatus	Potamot à feuilles pectinées	AC
Sparganium emersum	Rubanier simple	R

2.1.2 Végétations aquatique et amphibie des mares et fossés eutrophes naturelles (31.50)

Cet habitat correspond à des mares ou à des fossés, naturels ou artificiels, où l'eau, présente en permanence ou une bonne partie de l'année, est riche en bases dissoutes et plus ou moins trouble. Un cortège de plantes aquatiques s'y développe. Trois strates de végétation se différencient : en surface, une communauté flottante à lentilles d'eau (Lemna minor, espèce plus ou moins dominante selon les fossés, couvre parfois totalement la surface), une strate immergée à callitriche, élodée du Canada ou potamot, enfin une troisième strate de végétation enracinée à plantain d'eau, sagittaire etc. Cet habitat est par nature hautement productif et riche en espèces.

Sur la zone d'étude,



mare ombragée à *Hottonia palustris* et fossé à *Glyceria fluitans*, le 20 mai 2010

C'est dans cet habitat que poussent les plantes les plus remarquables du site :

<i>Alisma plantago-aquatica</i>	Plantain d'eau	AC
<i>Bidens tripartita</i>	Bident triparti	AC
<i>Eleocharis palustris</i>	Scirpe des marais	AC
<i>Filaginella uliginosa</i>	Gnaphale des mares	CC
<i>Glyceria fluitans</i>	Glycérie flottante	C
<i>Hottonia palustris</i>	Hottonie des marais	AR
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau	CC
<i>Lemna trisulca</i>	Lentille d'eau trilobée	AR
<i>Myosotis coespitosa</i>	Myosotis des marais	C
<i>Oenanthe aquatica</i>	Oenanthe aquatique	AR
<i>Oenanthe fistulosa</i>	Oenanthe fistuleuse	AR
<i>Potamogeton berchtoldii</i>	Potamot de Berchtold	AR
<i>Potamogeton natans</i>	Potamot nageant	AR
<i>Ranunculus peltatus</i>	Grenouillette peltée	AR
<i>Rorippa amphibia</i>	Cresson amphibie	AC

2.1.3 prairie paratourbeuse

A l'entrée de la parcelle, la pâture à l'ouest accueille une végétation légèrement tourbeuse



Voici un relevé dans la parcelle légèrement tourbeuse, du 18 juin 2010 :

<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	CC	3
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	CC	2
<i>Carex hirta</i>	Laïche hérissée	C	2
<i>Carex ovalis</i>	Laïche des lièvres	C	1

Carum verticillatum	Carum verticillé	AC	1
Cerastium fontanum	Céraiste vulgaire	CCC	+
Cirsium palustre	Cirse des marais	CC	+
Cynosurus cristatus	Crételle commune	CC	3
Festuca arundinacea	Fétuque roseau	CC	2
Holcus lanatus	Houlque laineuse	CCC	2
Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée	CCC	1
Juncus acutiflorus	Jonc noueux	C	+
Juncus conglomeratus	Jonc aggloméré	AC	1
Lathyrus pratensis	Gesse des prés	CC	1
Lolium perenne	Ivraie vivace	CCC	1
Lotus corniculatus ssp. corniculatus	Lotier corniculé	CC	+
Myosotis scorpioides	Myosotis aquatique	C	+
Phleum pratense ssp. pratense	Fléole des prés	C	1
Potentilla reptans	Potentille rampante	CC	+
Ranunculus acris	Renoncule âcre	CCC	2
Ranunculus repens	Renoncule rampante	CCC	+
Rumex acetosa	Oseille sauvage	CCC	+
Scorzonera humilis	Scorzonère des prés	AC	1
Silaum silaus	Silaus des prés	AC	1
Stellaria graminea	Stellaire graminée	CC	1
Trifolium pratense	Trèfle rose	CCC	1
Trifolium pratense	Trèfle rose	CCC	+
Vicia cracca	Vesce à épis	CC	+

2.1.4 jonçaille dense

Dans le lit majeur du Beaunoir, la végétation est plus haute, dominé à l'ouest par des joncs, avec présence, dans les parties où Juncus effusus est moins dense, d'une plante assez rare, Lathyrus nissolia.



Alopecurus pratensis	Vulpin des prés	CC	1
Bromus racemosus	Brome en grappe	AC	2
Carex disticha	Laîche distique	AC	1
Carex hirta	Laîche hérissée	C	1
Carex otrubae	Laîche cuivrée	C	1
Centaurea nigra	Centauree noire	CC	2
Cirsium arvense	Cirse des champs	CCC	2
Cirsium vulgare	Cirse commun	CC	+
Cynosurus cristatus	Crételle commune	CC	1
Festuca arundinacea	Fétuque roseau	CC	2
Festuca pratensis	Fétuque des prés	AC	2
Galium palustre s.l.	Gaillet des marais	C	+
Galium palustre s.l.	Gaillet des marais	C	+

<i>Hordeum secalinum</i>	Orge faux seigle	AR	1
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	CC	+
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	C	4
<i>Lathyrus nissolia</i>	Gesse de Nissole	AR	+
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	CCC	1
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	CCC	
<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Fleur-de-coucou	CC	1
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycope d'Europe	C	1
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	CC	2
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	CC	1
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	CCC	1
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille sauvage	CCC	+
<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience agglomérée	AC	1
<i>Scorzonera humilis</i>	Scorzonère des prés	AC	1
<i>Taraxacum officinale</i> agg.	Pissenlit	CCC	+
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	CCC	+

2.1.5 Cariçaie pâturée

Plus à l'est, ce sont les laïches qui dominent.



<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	CC	+
<i>Carex disticha</i>	Laïche distique	AC	2
<i>Carex hirta</i>	Laïche hérissée	C	1
<i>Carex nigra</i>	Laïche noire	AR	1
<i>Carex riparia</i>	Laïche des rives	AC	5
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	CCC	1
<i>Epilobium obscurum</i>	Epilobe vert foncé	AR	+
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	CC	+
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	CC	+
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	C	2
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés	CC	+
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycope d'Europe	C	1
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire	C	+
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	CC	+
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	CCC	+
<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience agglomérée	AC	1
<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire casquée	AC	1
<i>Silaum silaus</i>	Silaus des prés	AC	+
<i>Vicia cracca</i>	Vesce à épis	CC	+

2.1.6 réseau de haies

Les haies entourant la parcelle sont relativement peu diversifiées.

Acer campestre	Erable champêtre	CC
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	CCC
Fagus sylvatica	Hêtre, Fayard	CC
Fraxinus excelsior	Frêne commun	CC
Hedera helix	Lierre grimpant	CCC
Prunus spinosa	Prunellier	CC
Quercus robur	Chêne pédonculé	CCC
Rubus fruticosus agg.	Ronce	CCC
Salix alba	Saule blanc	C

La parcelle accueille plusieurs arbres remarquables par la taille du tronc mené en trogne ou têtard, chênes, frênes et saules blancs. Une trogne morte de chêne de près de 2 m de diamètre se situe proche de la pointe nord de la parcelle, elle doit rester sur place pour les insectes et autres organismes xylophages.

photos



CONCLUSION SUR LES HABITATS :

Cette parcelle offre une mosaïque de milieux d'une grande richesse écologique, et d'une grande rareté à l'échelle régionale. A part la bande de labour, tous les habitats sont hygrophiles et d'une composition floristique à forte valeur patrimoniale. Toutefois, la dynamique de boisement par la bourdaine puis les arbres de haut jet menace fortement la pelouse calcicole méso-hygrophile et le bas-marais relictuel.

2.2 Flore

2.2.1 Plantes vasculaires

Lors de la campagne de terrain, les inventaires botaniques ont permis de noter 112 espèces de plantes vasculaires sur la parcelle ZR 12

Espèces protégées :

Aucune plante du site ne bénéficie d'un statut de protection.

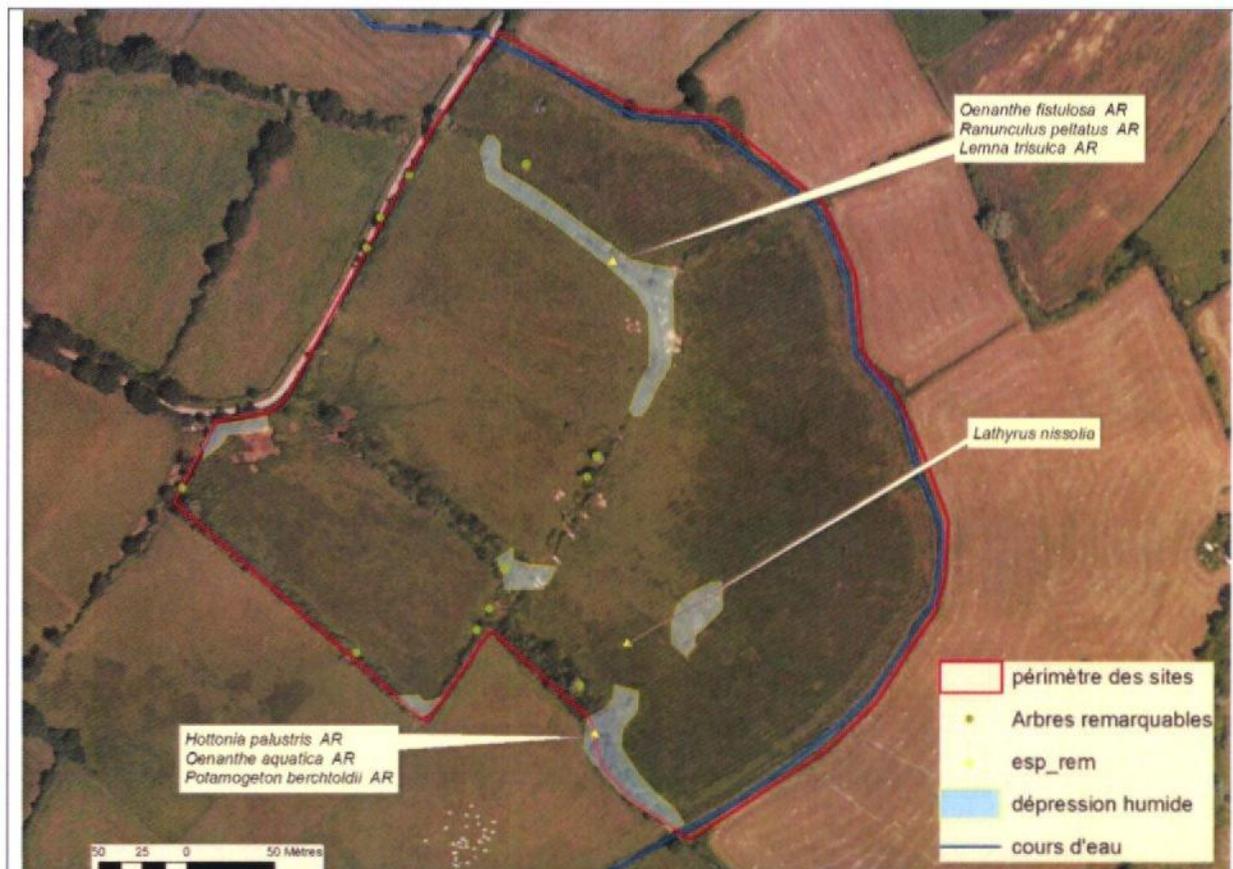


Figure 20 : Localisation des espèces remarquables

Espèces remarquables :

Le site accueille 12 espèces remarquables ou patrimoniales ne bénéficiant pas d'un statut de protection.

Ce sont surtout des plantes amphibies ou aquatiques des mares et fossés :

<i>Hottonia palustris</i>	Hottonie des marais	AR
<i>Lemna trisulca</i>	Lentille d'eau trilobée	AR
<i>Oenanthe aquatica</i>	Oenanthe aquatique	AR
<i>Oenanthe fistulosa</i>	Oenanthe fistuleuse	AR
<i>Potamogeton berchtoldii</i>	Potamot de Berchtold	AR
<i>Potamogeton natans</i>	Potamot nageant	AR
<i>Sparganium emersum</i>	Rubanier simple	R

et des plantes prairiales de milieux humides et tourbeux :

Lathyrus nissolia	Gesse de Nissole	AR
Carex nigra	Laîche noire	AR
Epilobium obscurum	Epilobe vert foncé	AR
Gaudinia fragilis	Gaudinie fragile	AR
Hordeum secalinum	Orge faux seigle	AR

Espèces de la liste hiérarchisée des espèces rares et patrimoniales de Basse-Normandie :

Aucune espèce de cette liste.

Plantes invasives :

Il est important de souligner qu'aucune espèce du site ne figure sur la liste des plantes invasives en France (MULLER 2004) et en Basse-Normandie (ZAMBETTAKIS & MAGNANON 2008).

CONCLUSION SUR LA FLORE :

Entre avril et septembre 2010, 118 espèces de plantes vasculaires ont été notées sur la parcelle D 124. Le cortège floristique caractérise une zone calcicole, plus ou moins tourbeuse, et se décline selon les différents degrés d'humidité et de boisement, présentant ainsi une grande diversité.

Pas moins de cinq espèces protégées à l'échelon régional, de très nombreuses raretés (26 % des espèces sont considérées comme assez à très rares dans la région), des associations originales, aucune espèce exotique envahissante mais au contraire, des espèces typiques d'un milieu en grande raréfaction... la flore de ce site est d'une grande valeur patrimoniale et le classe parmi les perles botaniques normandes.

2.3 Faune

La faune du site a été noté à chaque visite de terrain.

2.3.1 Amphibiens

Nom scientifique	Nom français	statut		européen et international	
		régional et national		Directive Habitats	Convention de Berne
		Basse-Normandie	Protection France		
X <i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	AC	Art. 2	An 4	B2
X <i>Hyla arborea</i>	Rainette arboricole	AC	Art. 2	An 4	B2
X <i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	C	Art. 5	An 5	B3

C : commun AR : assez rare R : rare
B2 : Convention de Berne annexe 2 B3 : Convention de Berne annexe 3
An4 : Directive Habitats, annexe 4 An5 : Directive Habitats, annexe 5
Protection France : Art. 2 : protection complète y compris l'habitat de l'espèce, Art. 3 : protection complète, Art. 5 : protection partielle

L'amphibien le plus commun du site est la grenouille verte, présente dans les 3 mares permanentes et le long du ruisseau de Beaumanoir. La rainette a été entendue mai, puis de nouveau début septembre. Absence d'observations de tritons.

Pour rappel, tous les amphibiens du site sont intégralement protégés (à l'exception de la grenouille rousse, bénéficiant d'une protection partielle) par la **loi du 10 juillet 1976** et **particulièrement l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection**. Aucune espèce ne figure sur la nouvelle liste rouge des amphibiens de France (UICN 2008), établie sur des critères internationaux plus strictes que la précédente.

2.3.2 Reptiles

Nom scientifique	Nom français	statut régional et national		européen et international	
		Basse-Normandie	Protection France	Directive Habitats	Convention de Berne
X <i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	C	Art. 2		B3

C : commun AR : assez rare R : rare
B2 : Convention de Berne annexe 2 B3 : Convention de Berne annexe 3
An2 : Directive Habitats, annexe 2 An4 : Directive Habitats, annexe 4
Protection France : Art. 2 : protection complète y compris l'habitat de l'espèce, Art. 3 : protection complète

Un seul reptile a pu être noté, la couleuvre à collier, espèce communes des zones humides.

Comme tous les reptiles, la couleuvre à collier est intégralement protégée par la **loi du 10 juillet 1976** et particulièrement **l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection**.

2.3.3 Mammifères

Les observations de mammifères se réduisent à seulement quatre espèces,

- X ▪ le **chevreuil** *Capreolus capreolus*
- > ▪ le **ragondin** *Myocastor coypus*
- > ▪ le **lièvre** *Lepus capensis*
- < ▪ la **taupe** *Talpa europaea*

Une étude plus complète de la faune de mammifères reste à faire.

2.3.4 Oiseaux

Trente-six espèces d'oiseaux ont pu être notées en 2010, l'avifaune est typique du bocage ouvert.

Parmi les oiseaux d'eau, la poule d'eau et le canard colvert se reproduisent sur place, le héron cendré ou le grand cormoran fréquentent le site pour se nourrir. La bouscarle de Cetti, la locustelle tacheté et le rossignol sont des passereaux peux communs en Normandie.

Encore plus rares, la huppe fascié qui niche probablement à proximité, et surtout la pie-grièche écorcheur qui était présente par deux couples nicheurs.

X <i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	
X <i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	
X <i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	
X <i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	
X <i>Buteo buteo</i>	Buse variable	

X	Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	
X	Carduelis chloris	Verdier d'Europe	
X	Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	
X	Columba palumbus	Pigeon ramier	
X	Corvus corone corone	Corneille noire	
X	Cuculus canorus	Coucou gris	
X	Emberiza citrinella	Bruant jaune	
X	Fringilla coelebs	Pinson des arbres	
X	Gallinula chloropus	Poule d'eau	
X	Garrulus glandarius	Geai des chênes	
X	Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	
X	Hirundo rustica	Hirondelle rustique	
→ X	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	LR
X	Locustella naevia	Locustelle tachetée	
X	Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle	
X	Parus caeruleus	Mésange bleue	
X	Parus major	Mésange charbonnière	
→ X	Phalacrocorax carbo	Grand Cormoran	LR
X	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	
X	Pica pica	Pie bavarde	
→ X	Picus viridis	Pic vert	LO
X	Prunella modularis	Accenteur mouchet	
X	Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	
X	Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	
X	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	
X	Sylvia communis	Fauvette grisette	
X	Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	
X	Turdus merula	Merle noir	
X	Turdus philomelos	Grive musicienne	
X	Turdus viscivorus	Grive draine	
→ X	Upupa epops	Huppe fasciée	LO

Le courlis cendré, observé les années précédentes dans ce secteur, n'a pas été noté en 2010.

En conclusion, la parcelle accueille une avifaune riche et diversifiée proportionnellement à la taille de la parcelle.

2.3.5 Invertébrés

Lépidoptères

	Nom scientifique	Nom français	Basse-Normandie
X	Anthocharis cardamines	Aurore	CC
X	Aporia crataegi	Gazé	AR
X	Coenonympha pamphilus	Procris	CC
X	Inachis io	Paon du jour	CC
X	Lasiommata megera	Mégère	CC
X	Leptidea sinapis	Piérade de la moutarde	AC
X	Maniola jurtina	Myrtil	CC
X	Ochlodes venatus venatus	Sylvaine	CC
X	Pararge aegeria	Tircis	CC

X	Pieris napi	Piéride du navet	CC
X	Pieris rapae	Piéride de la rave	CC
X	Polyommatus icarus	Azuré commun	CC
X	Vanessa atalanta	Vulcain	CC

Le seul élément remarquable de cette liste est le gazé, papillon piéride en grande raréfaction en Basse-Normandie et la moitié nord de la France.

Orthoptères et espèces proches

	Nom scientifique	Nom français	Basse-Normandie
X	Chorthippus albomarginatus albomarginatus	Criquet marginé	C
X	Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux	CC
X	Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures	C
X	Gryllus campestris	Grillon champêtre	C
X	Leptophyes punctatissima	Leptophye ponctué	C
X	Mantis religiosa	Mante religieuse	AR
X	Metrioptera roeselii	Decticelle bariolée	C
X	Pholidoptera griseoptera	Decticelle cendrée	C
X	Stethophyma grossum	Criquet ensanglanté	AR
X	Tettigonia viridissima	Grande Sauterelle verte	C

Liste probablement encore à améliorer, notons surtout la belle présence de *Stethophyma grossum* dans la partie humide de la parcelle, et surtout la mante religieuse, espèce en expansion, habituellement des milieux secs mais qui colonise dans la partie sud de la Normandie également les friches humides riches en insectes.

Odonates

	Nom scientifique	Nom français	Basse-Normandie
X	Coenagrion puella	Agrion jovencelle	C
	Gomphus pulchellus	Gomphus gentil	C

Avec seulement deux espèces notées, l'inventaire des odonates est très loin d'être complet.

CONCLUSION SUR LA FAUNE :

La parcelle accueille une avifaune de qualité, avec comme espèce phare la pie-grièche écorcheur.

Parmi les insectes, trois espèces sortent du lot, la gazé, papillon menacé par la raréfaction des prairies riches en fleurs et entourées de haies de prunelliers, le criquet ensanglanté, grande espèce de zones humides et la mante religieuse, jadis complètement inconnue de Basse-Normandie.

3 Evaluation patrimoniale

La parcelle du Parc des Genettes présente une mosaïque de milieux humides d'une grande richesse écologique, typique des zones humides de la vallée de la Sarthe, ici servi par un relatif abandon d'une gestion agricole trop souvent peu favorable à la diversité biologique.

Le tableau ci-dessous fait l'évaluation de l'état des connaissances sur la faune et la flore sur le site :

	Etat des connaissances en 2010	Nombre d'espèces inventoriées
Plantes vasculaires	+++	112
Bryophytes et Lichens	0	0
Champignons	0	0
Oiseaux	+++	38
Reptiles	+	1
Amphibiens	++	3
Rhopalocères	++	13
Odonates	+	2
Orthoptères	+	10
Autres invertébrés	0	5

(0 : aucune, + : quelques éléments, ++ : partiel, +++ : satisfaisant)

En 2010, 174 espèces ont pu être recensées sur le Parc des Genettes (les inventaires futurs viendront compléter ces données), parmi lesquelles un nombre important présentant un fort intérêt patrimonial.

L'ensemble des amphibiens et reptiles présents sur la zone d'étude sont protégés au niveau national.

En ce qui concerne l'avifaune,

Plusieurs espèces d'insectes du site sont également remarquables à un titre ou un autre.

Il y a donc un grand potentiel qui pourra s'exprimer encore mieux à l'issue de la restauration totale du site. La valeur patrimoniale globale est liée surtout aux différents habitats naturels, de plus en plus rares et menacés au niveau européen.

4 Objectifs à long terme

4.1 Objectifs à long terme relatifs à la conservation du patrimoine

5 Premières propositions de gestion

retour à un pâturage moins intensif au printemps
mise en lumière de la mare ombragé
création d'une nouvelle mare à l'entrée du site

6 CONCLUSION

7 ANNEXE

7.1 Liste récapitulative des plantes observées pendant l'étude

Signification des abréviations pour le statut de rareté en Basse-Normandie (B.N.) : CCC = extrêmement commun, CC = très commun, C = commun, AC = assez commun, AR = assez rare, R = rare, RR = très rare, RRR = extrêmement rare en Basse-Normandie, selon Provost (1998) ;

Zone humide : OUI = espèce indicatrice de zone humide, selon la table A de l'annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008

	Espèce	Nom français	Rareté en B.N.	Indicatrice de zone humide	
X	<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine	AC		X
X	<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	CC	OUI	X
X	<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	CC	OUI	X
X	<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique sauvage	CC	OUI	X
X	<i>Anthriscus sylvestris</i>	Cerfeuil sauvage	C		X
X	<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	C		X
X	<i>Arum maculatum</i>	Arum tacheté	CC		
X	<i>Avenula pratensis</i>	Avoine des prés	R		
X	<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	CCC		
X	<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	C	OUI	
X	<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné	C		
X	<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	CC		
X	<i>Briza media</i>	Herbe tremblante	C		
X	<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dyoïque	C		
X	<i>Calamagrostis epigeios</i>	Calamagrostide commun	AC		
X	<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	CC	OUI	
X	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	CC		
X	<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés	CC	OUI	
X	<i>Carex acutiformis</i>	Laîche des marais	C/AR	OUI	
X	<i>Carex caryophyllea</i>	Laîche printanière	AR		
X	<i>Carex distans</i>	Laîche à épis distants	AR	OUI	
X	<i>Carex flacca</i>	Laîche glauque	C		
X	<i>Carex hostiana</i>	Laîche blonde	RR	OUI	
X	<i>Carex panicea</i>	Laîche faux panicum	AC	OUI	
X	<i>Carex pulicaris</i>	Laîche puce	R	OUI	
X	<i>Carpinus betulus</i>	Charme commun	C		
X	<i>Centaurea nigra</i>	Centaurée noire	CC		
X	<i>Centaurea serotina</i>	Centaurée d'automne	AC		
X	<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste vulgaire	CCC		
X	<i>Chaenorhinum minus</i>	Petite linaire	AR		
X	<i>Chelidonium majus</i>	Grande chélidoine	AC		
X	<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	C		
X	<i>Cirsium acaule</i>	Cirse acaule	AC		
X	<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	CCC		
X	<i>Cirsium dissectum</i>	Cirse des anglais	AC	OUI	
X	<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais	CC	OUI	
X	<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	CC		
X	<i>Clematis vitalba</i>	Clématite vigne blanche	CC		
X	<i>Coeloglossum viride</i>	Orchis grenouille	R		

	Espèce	Nom français	Rareté en B.N.	Indicatrice de zone humide
X	<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	C	
X	<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne	CCC	
X	<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CCC	
X	<i>Dactylorhiza incarnata</i>	Orchis incarnat	AR	OUI
X	<i>Dactylorhiza praetermissa</i>	Orchis négligé	AC	OUI
X	<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	CC	
X	<i>Echinochloa crus-galli</i>	Pied-de-coq	AR	
X	<i>Eleocharis uniglumis</i>	Scirpe à une écaille	R	OUI
X	<i>Epilobium hirsutum</i>	Epilobe hirsute	C	OUI
X	<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	CC	
X	<i>Equisetum palustre</i>	Prêle des marais	C	OUI
X	<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	C	
X	<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	CC	OUI
X	<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque roseau	CC	
X	<i>Festuca lemarii</i>	Fétuque de Leman	AR	
X	<i>Festuca rubra s.l.</i>	Fétuque rouge	AR	
X	<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	CC	OUI
X	<i>Frangula alnus</i>	Bourdaie	AC	
X	<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun	CC	
X	<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	CCC	
X	<i>Galium mollugo s.l.</i>	Gaillet mou	CC	
X	<i>Galium palustre s.l.</i>	Gaillet des marais	C	OUI
X	<i>Galium pumilum</i>	Gaillet couché	AR	
X	<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	AC	
X	<i>Geranium robertianum</i>	Herbe-à-Robert	CCC	
X	<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune	CC	
X	<i>Gymnadenia conopsea</i>	Gymnadénie à long éperon	AR	
X	<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	CCC	
X	<i>Heracleum sphondylium</i>	Grande Berce	CCC	
X	<i>Hippocrepis comosa</i>	Hippocrépis à toupet	AR	
X	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	Ecuelle d'eau	AC	OUI
X	<i>Juncus acutiflorus</i>	Jonc noueux	C	OUI
X	<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	AC	OUI
X	<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	C	OUI
X	<i>Juncus subnodulosus</i>	Jonc à tépales obtus	AR	OUI
X	<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	CC	
X	<i>Leontodon hispidus</i>	Liondent hispide	AC	
X	<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	C	
X	<i>Linum catharticum</i>	Lin purgatif	AC	
X	<i>Listera ovata</i>	Listère à feuilles ovales	C	
X	<i>Lithospermum officinale</i>	Grémil officinal	AR	
X	<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Fleur-de-coucou	CC	OUI
X	<i>Lycopus europaeus</i>	Lycope d'Europe	C	OUI
X	<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	C	OUI
X	<i>Melandrium album</i>	Compagnon blanc	CC	
X	<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	CC	OUI
X	<i>Mentha arvensis</i>	Menthe des champs	C	OUI
X	<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	CC	
X	<i>Molinia coerulea</i>	Molinie bleue	C	OUI
X	<i>Oenanthe lachenalii</i>	Oenanthe de Lachenal	AR	OUI
X	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse vulgaire	R	OUI
X	<i>Paris quadrifolia</i>	Parisette à quatre feuilles	AC	

	Espèce	Nom français	Rareté en B.N.	Indicatrice de zone humide
X	<i>Pastinaca sativa ssp. sylvestris</i>	Panais cultivé	AC	
X	<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère	CC	OUI
X	<i>Phragmites australis</i>	Grand roseau	AC	OUI
→ X	<i>Phyteuma tenerum</i>	Raiponce délicate	RR	
X	<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre	AC	
X	<i>Plantago major ssp. major</i>	Plantain majeur	CCC	
X	<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	CCC	
X	<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	CCC	
X	<i>Polygonum convolvulus</i>	Renouée faux liseron	C	
→ X	<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	R	OUI
X	<i>Populus tremula</i>	Tremble	C	
→ X	<i>Potamogeton coloratus</i>	Potamot coloré	RR	
X	<i>Potentilla anserina</i>	Potentille des oies	CC	OUI
X	<i>Potentilla erecta</i>	Potentille tormentille	C	
X	<i>Primula veris</i>	Primevère coucou	C	
X	<i>Prunus avium</i>	Merisier	CC	
X	<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	CC	
X	<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	CC	OUI
X	<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	CCC	
X	<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	C	
X	<i>Ranunculus flammula</i>	Renoncule flammette	C	OUI
X	<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	CCC	OUI
X	<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	AC	
X	<i>Rhamnus catharticus</i>	Nerprun purgatif	AC	
X	<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	AC	OUI
X	<i>Rosa arvensis</i>	Eglantier des champs	CC	
X	<i>Rosa canina</i>	Eglantier des chiens	C	
X	<i>Rubus caesius</i>	Ronce à fruits bleus	AC	OUI
X	<i>Rubus fruticosus agg.</i>	Ronce	CCC	
X	<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	CCC	
X	<i>Salix atrocinerea</i>	Saule roux-cendré	CC	OUI
X	<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	AC	OUI
X	<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	CCC	
X	<i>Sanguisorba minor ssp. minor</i>	Sanguisorbe pimprenelle	AC	
→ X	<i>Sanguisorba officinalis</i>	Sanguisorbe officinale	R	OUI
- X	<i>Schoenus nigricans</i>	Choin noirâtre	R	OUI
X	<i>Scorzonera humilis</i>	Scorzonère des prés	AC	OUI
X	<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	CC	
X	<i>Serratula tinctoria</i>	Serratule des teinturiers	AR	OUI
→ X	<i>Sesleria albicans ssp. albicans</i>	Seslérie bleue	RR	
X	<i>Silaum silaus</i>	Silaus des prés	AC	OUI
X	<i>Silene vulgaris ssp. vulgaris</i>	Silène enflé	AC	
X	<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	CC	OUI
X	<i>Stachys sylvatica</i>	Epiaire des bois	CC	
X	<i>Succisa pratensis</i>	Succise	C	OUI
X	<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale	CC	OUI
X	<i>Tamus communis</i>	Tamier commun	CC	
X	<i>Taraxacum officinale agg.</i>	Pissenlit	CCC	
X	<i>Thymus drucei</i>	Serpolet occidental	AC	
X	<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	C	
X	<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	C	
X	<i>Trifolium medium</i>	Trèfle intermédiaire	AR	

	Espèce	Nom français	Rareté en B.N.	Indicatrice de zone humide
×	<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle rose	CCC	
×	<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage	AC	
×	<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	CC	
×	<i>Urtica dioica</i>	Grande ortie	CCC	
→×	<i>Valeriana dioica</i>	Valériane dioïque	R	OUI
×	<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	CC	
×	<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane	AC	
×	<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	C	
×	<i>Vicia cracca</i>	Vesce à épis	CC	
×	<i>Viola arvensis</i>	Violette des champs	AC	
×	<i>Viola hirta</i>	Violette hérissée	AC	

8 BIBLIOGRAPHIE

- ARRETE MINISTERIEL du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 18 décembre 2007.
- ARRETE MINISTERIEL du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. JORF du 24 novembre 2009.
- ARRETE MINISTERIEL du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 10 mai 2007.
- ARRETE MINISTERIEL du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 6 mai 2007.
- ARRETE MINISTERIEL du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.211-1, L.214-7 et R.211-108 du code de l'environnement.
- ARRETE MINISTERIEL du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 5 décembre 2009.
- ASTER Sté. 1994. Contribution à la mise en place d'une opération locale Agri-Environnement dans la vallée de la Sarthe. Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne, 49p + annexes.
- BARDAT J. 1993. Guide d'identification simplifiée des divers types d'habitats naturels d'intérêt communautaire présents en France métropolitaine. Muséum National d'Histoire Naturelle - Secrétariat Faune et Flore, 56 p.
- BOURGOIN S. 2001. Programme de gestion et de valorisation pédagogique des mares de la Forêt Domaniale de Bourse. ONF, Alençon
- BOUSQUET T., GUYADER D., MARTIN P. & ZAMBETTAKIS C.. 2010. Cotation de rareté des taxons indigènes de la flore vasculaire de Basse-Normandie. Conservatoire botanique national de Brest, Antenne de Basse-Normandie.
- CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE – Délégation régionale Bretagne - Basse-Normandie 1998. Projet de réseau NATURA 2000 – Etude des sites d'intérêt piscicole en Basse-Normandie. Préfecture de Région Basse-Normandie / DIREN Basse-Normandie, 51 p.
- DARDENNE B., Démares M., Guérard P., Hazet G., Lepertel N., Quinette J.P. & Radigue F. 2008. Papillons de Normandie et des îles de nos Anglo-Normandes, atlas des Rhopalocères et zygènes. AREHN, Rouen, 200
- DEBOUT G. 1992. Liste commentée des oiseaux vus en Normandie (1969-1992). Le Cormoran, tome 8, fascicule 3 (39) : pp 189-210.
- DELASSUS L. 2006. Clé de détermination des systèmes prairiaux de la vallée de la Sarthe. Conservatoire Botanique National de Brest – Antenne de Basse-Normandie, 23p+annexes.
- DIREN BASSE-NORMANDIE 2004. Fiche NATURA 2000 N° N2000-32 Haute vallée de la Sarthe, mise à jour 2004, 2 p.
- DIREN BASSE-NORMANDIE 2005. Fiche ZNIEFF 0153-0001 Vallon du ruisseau de Paillerotte, mise à jour 2005, 1 p.
- DIREN BASSE-NORMANDIE 2006. Fiche Natura 2000 N° 2000 32
- DIREN BASSE-NORMANDIE 2006. Fiche ZNIEFF 0104-0000, mise à jour 2006

- CDC Biodiversité : expertise écologique de zones humides destinées aux mesures compensatoires de la RN12
Secteur 1 : le Parc des Genettes à Saint-Leger-sur-Sarthe (61)
- DIREN BASSE-NORMANDIE 2006. Fiche ZNIEFF 0104-0001, mise à jour 2005
- DIREN BASSE-NORMANDIE 2007. Fiche ZNIEFF 0153-0000 Forêt de Bourse, mise à jour 2007, 1 p.
- FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. et coll., 1997. Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, volume 24 - Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGBIMNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement: 225 p.
- GMN 2004. Les Mammifères sauvages de Normandie - Statut et répartition. Nouv. Ed. revue et augmentée. GMN.
- GONm (Groupe Ornithologique Normand) 1989. Atlas des oiseaux nicheurs de Normandie et des îles Anglo-Normandes. Le Cormoran 7, 123.
- GONm (Groupe Ornithologique Normand) 2003. Oiseaux nicheurs menacés en Normandie (Basse-Normandie et Haute-Normandie) – Listes rouge et orange des oiseaux nicheurs de Normandie. Dépliant de 6 pages.
- GUIGNABEL G. 2001. Application de l'article L.414-4 du code de l'environnement (Chapitre IV, section I) – Evaluation appropriée des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000. Guide méthodologique. BCEOM – ECONAT, 38 p.
- HUNAUT G. & MORET J. 2009. Atlas de la flore sauvage du département de la Sarthe. Biotope, MNHN, Paris, 640 p.
- HYDRATECH 2003. Aménagement de la RN12 entre Hauterive et le Mêle-sur-Sarthe: Etude hydraulique. Edition mise à jour en mars 2003, 48 p. + annexes.
- ONF 1993. Forêt Domaniale de Bourse, Révision d'aménagement 1994 – 2013. ONF, Alençon.
- PNR NORMANDIE-MAINE 2008. Charte Objectif 2008 - 2020. Carrouges, 75 p
- PROVOST M. 1993. Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen, 90 p. + 237 pl.
- PROVOST M. 1998. Flore vasculaire de Basse-Normandie. Tomes 1 et 2, Presses Universitaires de Caen, 410 et 492 p.
- PROVOST M. 1999. Flore vasculaire de Basse-Normandie. CD-ROM, Presses Universitaires de Caen
- ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. 1999. – Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.
- ROMAO C. 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15. Commission Européenne, 109 p.
- RUNGETTE D., DEPERIERS-ROBBE S. et coll. 1998. Basse-Normandie - Modernisation de l'inventaire ZNIEFF. Contribution à l'identification des espèces et milieux déterminants. ARPEA - CSRPN et DIREN de Basse-Normandie
- STALLEGGER P. & DUFRENE P. 2003. Etude pique-prune *Osmoderma eremita* et lucane cerf-volant *Lucanus cervus* dans la Haute Vallée de la Sarthe. DIREN Basse-Normandie, ?? p.
- STALLEGGER P. 1998. Haute Vallée de la Sarthe: Inventaire cartographique des habitats naturels d'intérêt communautaire et définition d'une zone permettant leur conservation durable. Rapport d'étude. DIREN BASSE-NORMANDIE, 37 p.

CDC Biodiversité : expertise écologique de zones humides destinées aux mesures compensatoires de la RN12
Secteur 1 : le Parc des Genettes à Saint-Leger-sur-Sarthe (61)

STALLEGGER P. 2003. RN 12 mise en 2x2 voies entre Hauterive et Le Mêle-sur-Sarthe :
Evaluation appropriée des incidences du projet sur le site d'Intérêt Communautaire N°
FR2500107 "Haute Vallée de la Sarthe". DDE de l'Orne, 42 p. + annexes.

STALLEGGER P. 2004. Site d'Intérêt Communautaire N°FR2500107 "Haute vallée de la
Sarthe" : Inventaire et cartographie des habitats et espèces concernés par la
Directive Habitats, Parc Naturel Régional Normandie-Maine, 19p.

THOUIN F., MALHER S. 1991. Prairies marécageuses du Parc Naturel Régional Normandie-
Maine, Inventaire floristique – Typologie phytoécologique. PNR Normandie-Maine.

THOUIN F./ASTER 1992. Inventaire des prairies marécageuses de la Vallée de la Sarthe
dans le Parc Naturel régional Normandie-Maine. PNR Normandie-Maine, 49 p +
annexes.

UICN (Comité français) et MNHN 2008. La liste rouge des espèces menacées en France :
chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine.

ZAMBETTAKIS C. & PROVOST M. 2009. Flore rare et menacée de Basse – Normandie. In
Quarto, Conservatoire Botanique National de Brest. 423 p.

MESURES COMPENSATOIRES RN12

Etat d'avancement de la recherche foncière au 27 septembre 2010

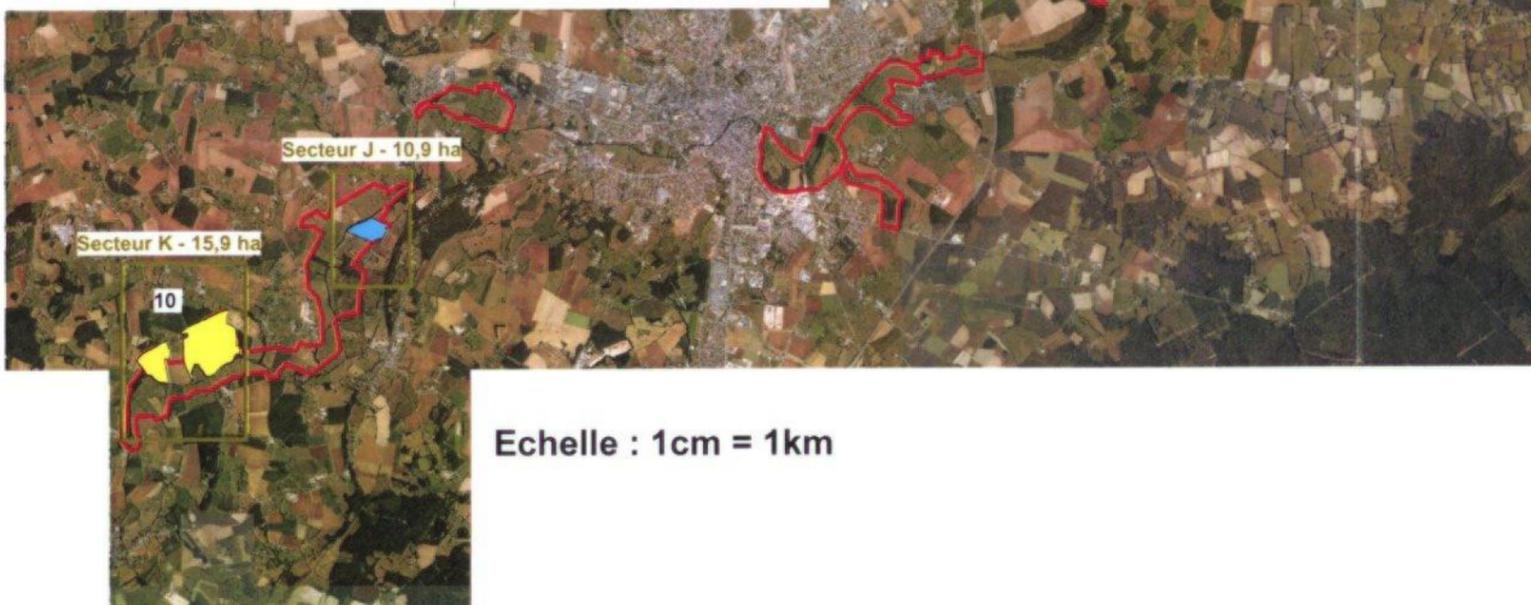
- Vue globale -

(Voir carte "zone centrale")

(Voir carte "zone Est")



(Voir carte "zone Ouest")



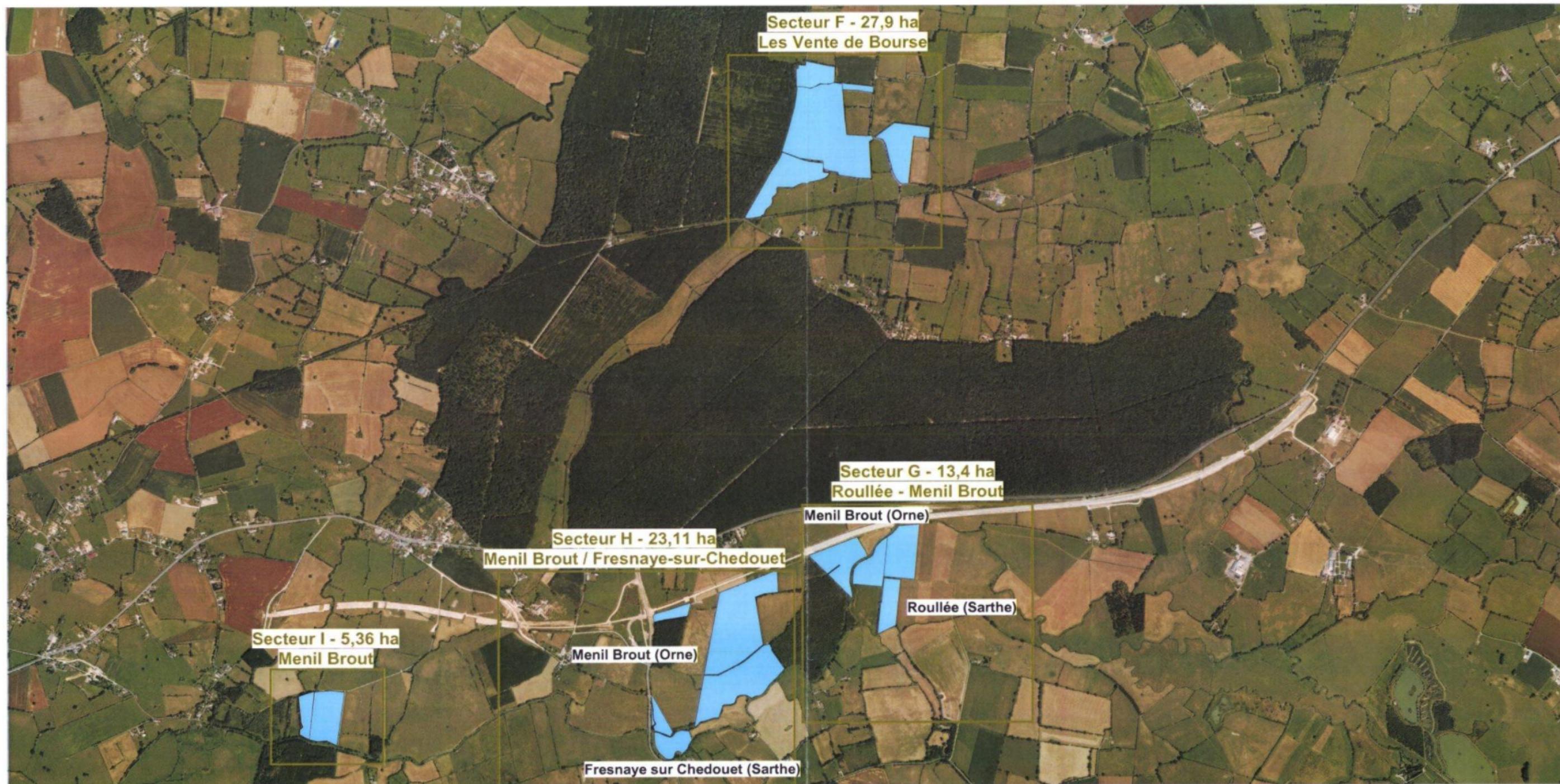
Echelle : 1cm = 1km

-  Périmètre de recherche
-  Parcelles acquises / en cours d'acquisition (90,9 ha)
-  Parcelles avec promesses de vente (50,75 ha)
-  Parcelles en cours de négociation (22,83 ha)
(Parcelles Marais de Grogny non présentées ici : 10,44 ha)
-  Secteurs définis en prévision des plans de gestion

MESURES COMPENSATOIRES RN12

Etat d'avancement de la recherche foncière au 27 septembre 2010

(Détail zone centrale)



Echelle : 1cm = 210 m

-  Parcelles acquises
Inventaires faune et flore réalisés
-  Secteurs définis en prévision des plans de gestion

MESURES COMPENSATOIRES RN12

Etat d'avancement de la recherche foncière au 27 septembre 2010

(Détail zone Est)



Echelle : 1cm = 260 m

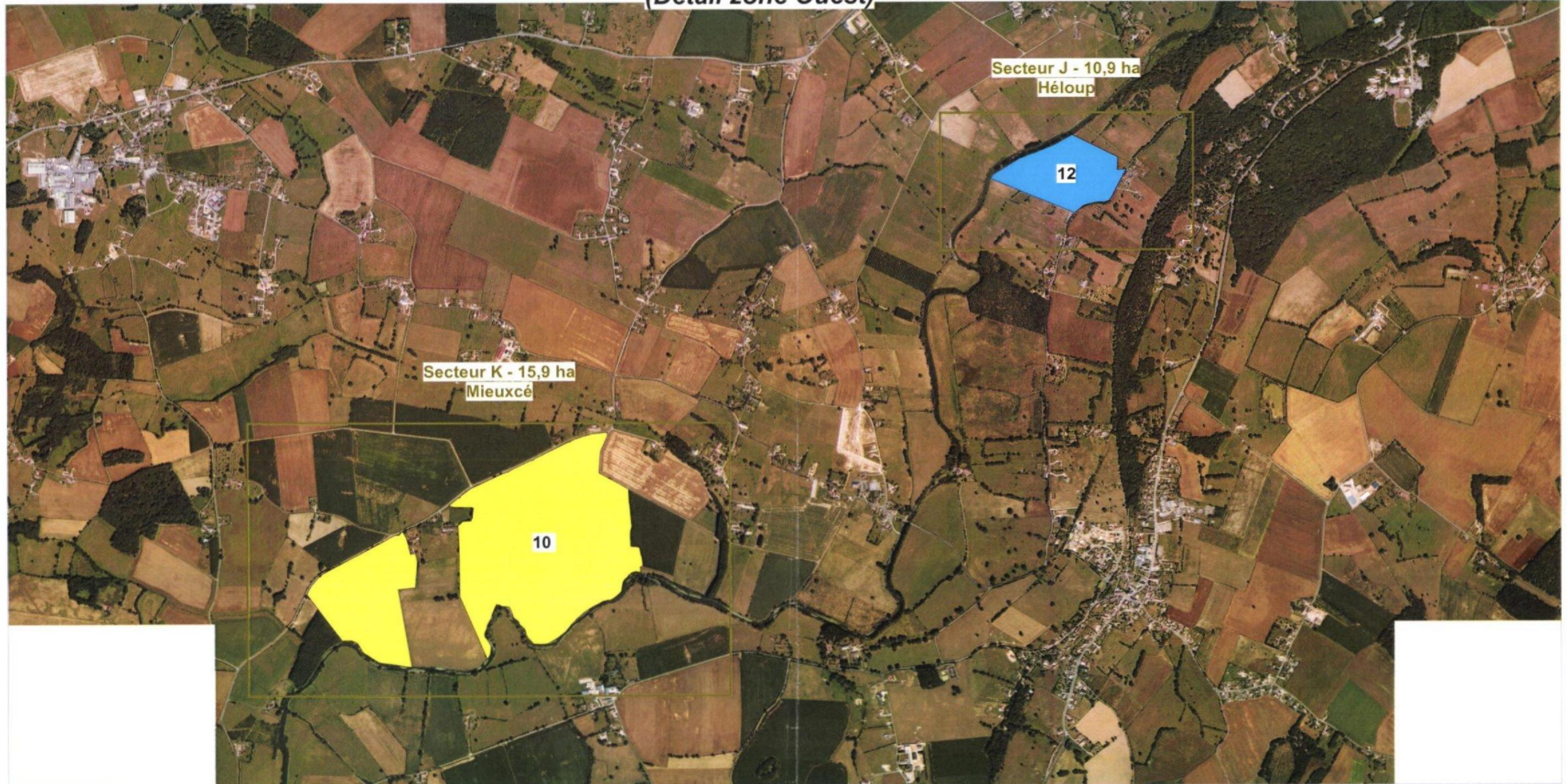
- Parcelles acquises / Inventaire faune flore réalisé
- Parcelles avec promesses de vente
- Parcelles en cours de négociation
- Secteurs définis en prévision des plans de gestion



MESURES COMPENSATOIRES RN12

Etat d'avancement de la recherche foncière au 27 septembre 2010

(Détail zone Ouest)



Echelle : 1cm = 160 m

-  Parcelles en cours d'acquisition
-  Parcelles avec promesses de vente
-  Secteurs définis en prévision des plans de gestion

COMPENSATION RN12 : POINT D'AVANCEMENT RECHERCHE FONCIERE AU 27 SEPTEMBRE 2010 - SYNTHESE

Secteur	Commune	Numéro de parcelle	Surface (ha)	Point au 27 septembre 2010	Levée d'option	Observations	SYNTHESE
Secteur A	Coulonges-sur-Sarthe & La Mesnière	15	10,1745	PV Signée le 13/08/2010 à 30 000 € le tout	31/12/2010	Jouissance gratuite accordée à l'exploitant jusqu'en mai 2014	31,74 ha dont : - 16,37 ha en PV - 15,36 ha en négociation
	Bure	34	2,5632	PV signée le 3/09/2010 à 6 400€ le tout	28/02/2011	Exploitant partant pour un BRE à 75€/ha	
	Bure	35	3,6373	PV signée le 3/09/2010 à 9 100 € le tout	28/02/2011	Exploitant partant pour un BRE à 75€/ha	
	Coulonges-sur-Sarthe	31	11,4967	PV envoyée aux notaires représentants les indivisaires dont une tutelle. Délibéré au plus tard en Mars 2011		Exploitant partant pour un BRE à 75€/ha	
	Coulonges-sur-Sarthe	1	3,87	Le propriétaire a relancé son expert foncier pour connaître le prix de sa peupleraie. Se dit toujours vendeur. En attente.		Pas de bail	
Secteur B	Coulonges-sur-Sarthe	14	8,495	PV signée le 28/04/2010 à 22 000€ le tout	30/10/2010	Exploitant partant pour BRE à 65€/ha	8,5 ha en PV
Secteur C	Saint-Léger-sur-Sarthe	17	6,1839	Pv signée le 11/06/2010 à 15 000 euros le tout	15/10/2010	Pas d'exploitant	6,18 ha en PV
Secteur D	Saint-Julien-sur-Sarthe	4	1,0775	PV signée le 01/05/2010 à 3 500 € le tout	30/10/2010	Pas d'exploitant	11,26 ha dont - 3,78 ha en PV - 7,47 ha en négociation
		6	1,9975	PV signée le 04/05/2010 à 6 000€ le tout	30/10/2010	Pas d'exploitant	
		36	0,7067	PV signée le 3 sept 2010 (1500 €)	28/02/2011	Pas d'exploitant	
		7	7,4762	Contentieux familial - Passage au Tribunal en octobre - Suite au décès de son père, la propriétaire ne souhaite plus vendre à tout prix, mais seulement si elle perd le procès au tribunal => Attendre fin de procédure		Contentieux sur bail	
Secteur E	Saint Léger sur Sarthe		11,1169	Parcelles acquises en 2009 TOTAL = 80 ha	Inventaires faune/flore réalisés entre avril et septembre 2010 sur l'ensemble des 80 ha. Plan de gestion à programmer.	80 ha acquis	
Secteur F	Les Vente de Bourse		27,8623				
Secteur G	Roullée / Ménil Brout		13,3747				
Secteur H	Menil Brout / Fresnaye sur Chedouet		23,1148				
Secteur I	Menil Brout		5,3672				
Secteur J	Heloup	12	10,9546				Parcelle en cours d'acquisition
Secteur K	Mieuxcé	10	15,8955	PV Signée le 16/06 à 90 000 euros le tout.	31/01/2010	Pas d'exploitant	15,89 ha en PV
MARAIS DE GROGNY							
	Sarceaux		0,6396	Vendeur - Faire proposition si besoin		Pas d'exploitant	10,44 ha en négociation
	Sarceaux		1,3196	Envoi d'une PV à 2500€/ha le 26/07/2010		Pas d'exploitant	
	Sarceaux		8,4877	Suite à envoi d'une PV, Refus du propriétaire de vendre souhaite procéder à échange de parcelles.		Pas d'exploitant	
					Total acquis ou en cours d'acquisition		90,9 ha
					Total en PV		50,75 ha (cumulé : 141,65 ha)
					Total en négo sans marais de Grogny		22,83 ha (cumulé : 164,48 ha)
					Total en négo avec marais de Grogny		33,27 ha (cumulé : 174,92 ha)
					Rappel objectif acquisition		150 ha

COMPENSATION RN12 : POINT D'AVANCEMENT RECHERCHE FONCIERE AU 27 SEPTEMBRE 2010 : PARCELLES ETUDIÉES EN 2010

Secteur	Commune	Numéro de parcelle	Référence cadastrale	Surface (ha)	Périmètre Natura 2000	Type de milieu	Propriétaire foncier	Exploitant agricole		Point au 27 septembre 2010	Levée d'option	Observations
							Nom du propriétaire	Nom de l'exploitant agricole	Nature du bail actuel			
Secteur A	Coulonges-sur-Sarthe & La Mesnière	15	C74 & ZK85	10,1745	Oui	Prairie pâturée mésophile à hygrophile	fratrie HAMARD	HAMARD Eric	bail rural en MAE jusqu'en 2012	PV Signée le 13/08/2010 à 30000 € le tout	31/12/2010	Jouissance gratuite jusqu'en mai 2014
	Bure	34	ZK 22	2,5632	oui	Prairie maigre de fauche	M. et Mme GADOIS Alain	Alain GADOIS	propriétaire-exploitant	PV signée le 3 sept 2010 à 6400€	28/02/2011	Exploitant partant pour un BRE à 75€/ha
	Bure	35	ZK 23	3,6373	oui	Prairie maigre de fauche	BILLARD Cécile ép. POUPRY	Alain GADOIS	bail rural	PV signée à 9 100 €	28/02/2011	Exploitant partant pour un BRE à 75€/ha
	Coulonges-sur-Sarthe	31	ZK8	11,4967	oui		BLAISE Denise ép. PLUMAS Michel (U) - 3 enfants PLUMAS (Np)	Alain GADOIS	bail rural	PV envoyée aux notaires représentants les indivisaires dont une tutelle. Délibéré au plus tard en Mars 2011		Exploitant partant pour un BRE à 75€/ha
	Coulonges-sur-Sarthe	1	C 72	3,87	oui	plantation de peupliers réalisée en 1981 et arrivée à maturité	M. SAVOURE Bernard	-	pas de bail	Le propriétaire a relancé son expert foncier pour connaître le prix de sa peupleraie. Se dit toujours vendeur. En attente.		pas de bail
Secteur B	Coulonges-sur-Sarthe	14	ZE 38	8,495	Oui	Prairie maigre de fauche	Groupement forestier du Bois de Bouquiny - gestion M. LEVEQUE Emmanuel	M. ALLAIS	bail rural	PV signée le 28/04/2010 à 22 000€ le tout	30/10/2010	Exploitant, partant pour BRE à 65€/ha
Secteur C	Saint-Léger-sur-Sarthe	17	AC 30, 31, 37, 81, 83, 94, 102	6,1839	Oui	Prairie maigre de fauche, prairie pâturée mésophile à hygrophile, zone rudérale	M. LAMY Pierre (maladie d'ALZHEIMER) - tutelle de son fils M. LAMY Jean-Pierre	anciennement Mme WAGNER Isabelle avec laquelle une résiliation de bail a été signée	pas de bail	Pv signée le 11/06/2010 à 15 000 euros le tout	15/10/2010	Pas d'exploitant
Secteur D	Saint-Julien-sur-Sarthe	4	AK 68	1,0775	Oui	Peupleraie récente	GFA DES CHENES (MARY Michel)	-	pas de bail	PV signée le 01/05/2010 à 3 500 € le tout	30/10/2010	Pas d'exploitant
		6	AK 65	1,9975	Oui	Prairie de fauche mésophile à hygrophile	Mme COSSERON Marie-Thérèse	-	pas de bail	PV signée le 04/05/2010 à 6 000€ le tout	30/10/2010	Pas d'exploitant
		36	AK12	0,7067	oui	Prairie maigre de fauche	LAUNAY Jean-Claude	décédé		PV signée le 3 sept 2010 (1500 €)	28/02/2011	Pas d'exploitant
		7	AK 5, 60 et AK 8, 61, 64	7,4762	Oui	Prairie de fauche mésophile à hygrophile, prairie maigre de fauche dégradée	Mme LECONTE Madelaine épouse REBRASSE Henri	M. LECONTE Bernard (frère de la propriétaire) retraité depuis le 1er mai 2009	bail cédé abusivement à sa fille sur 6ha41a94	Contentieux familial - Passage au Tribunal en octobre - Suite au décès de son père, la propriétaire ne souhaite plus vendre à tout prix, mais seulement si elle perd le procès au tribunal => Attendre fin de procédure		Contentieux sur bail
Secteur J	Heloup	12	ZA 94	10,9546	En partie	Prairie maigre de fauche dégradée, prairie de fauche mésophile à hygrophile, magnocariçaie	MM LERAILLEZ François et Bruno	-	pas de bail	En cours d'acquisition - Demande de préfinancement transmise à la DREAL BN avec courrier de CDC BIOD le 05/08/2010		Pas d'exploitant
Secteur K	Mieuxcé	10	ZD2 et ZD15	15,8955	En partie	Prairie maigre de fauche dégradée, prairie pâturée mésophile à hygrophile, verger, peupleraie	M. et Mme ROUSSEL Alain	M. ROUSSEL Alain	propriétaire-exploitant	PV Signée le 16/06 à 90 000 euros le tout.	31/01/2010	Pas d'exploitant
MARAIS DE GROGNY												
	Sarceaux		D3	0,6396	Oui	Landes	PILLU Albert (Np)		pas de bail	Vendeur - Faire proposition si besoin		Pas d'exploitant
	Sarceaux		D5	1,3196	Non	Landes	ROSEY Chantal née MAZURE		pas de bail	Envoi d'une PV à 2500€/ha le 26/07/2010		Pas d'exploitant
	Sarceaux		C50, D1, 2	8,4877	Oui	Bois et Prairies	THUAULT Joël		pas de bail	Suite à envoi d'une PV, Refus du propriétaire de vendre souhaite procéder à échange de parcelles.		Pas d'exploitant

COMPENSATION RN12 : PARCELLES ACQUISES EN 2009						
Secteur	Commune	Section	N°	Surface (ha)	Nature de la convention d'exploitation en cours	Nom et coordonnées de l'exploitant
Secteur E (11,11 ha)	SAINT LEGER SUR SARTHE	ZR	12	11,1169	CME SAFER du 01/03/2009 au 28/02/2011	DUGUE Nadine "La Métévinière" 61170 SAINT LEGER SUR SARTHE
Secteur F (27,9 ha)	LES VENTES DE BOURSES	ZS	12	5,3060	CME SAFER du 01/03/2009 au 28/02/2011	DELYE Sylvain " La Gaze" 61250 LE MENIL BROUT
		ZS	14	2,2806		BAZILE Jean "Le Carrefour" 61250 LE MENIL BROUT
		ZS	20	0,5385		DELYE Sylvain " La Gaze" 61250 LE MENIL BROUT
		ZT	13	4,2915		
		ZY	1	1,1310		
		ZS	13	7,4301	COPP	DELYE Sylvain " La Gaze" 61250 LE MENIL BROUT
		ZS	51	4,7621		
ZS	23	2,1225				
Secteur G (13,4 ha)	ROULLEE (Sarthe)	ZH	2	4,2518	COPP	BOUILLE Hervé "Les Lignerottes" 72610 LIGNERES LA CARELLE
		ZH	1	2,6523	Pas d'Occupation Précaire	Pas d'exploitant agricole
		ZH	16	2,4026		
	LE MENIL BROUT	ZH	20	4,0680	CME SAFER du 01/03/2009 au 28/02/2011	DELYE Sylvain " La Gaze" 61250 LE MENIL BROUT
Secteur H (23,06 ha)	LE MENIL BROUT	ZH	26	10,8354	CME SAFER du 01/03/2009 au 28/02/2011	DELYE Sylvain " La Gaze" 61250 LE MENIL BROUT
		ZH	31	0,7363		
		ZH	32	8,4417		BOURDAIS Bernard "La Vente Chevallier" 61170 LES VENTES DE BOURSE
		ZH	34	1,0078		
		ZH	35	0,1003	Pas de CME	Pas d'exploitant agricole
	FRESNAYE SUR CHEDOUET (Sarthe)	ZA	1	1,9933	Pas d'Occupation Précaire	Pas d'exploitant agricole
Secteur I (5,36 ha)	LE MENIL BROUT	ZE	18	1,3995	Pas de CME	Pas d'exploitant agricole
		ZE	17	3,9677	COPP	DELYE Sylvain " La Gaze" 61250 LE MENIL BROUT
TOTAL				80,8359		